

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ÉCLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion : 18 Novembre 2021 au siège de la LFNA à PUYMOYEN

Présents : MM. BROUSTE (Président) – ROULON – CLAVIERE – ECOBICHON – COUPLET – PETIT – HERAULT – DUGENY (remplace GENESTE).

Excusés : MM. PREGHENELLA – GENESTE – BARRIERE.

Référents Administratifs : Anne-Laure GONCALVES – Geoffrey SAVIGNAT

Réunion : 22 Novembre 2021 au Haillan (33)

Présents : MM. BROUSTE (Président) – LACOMBE – BARRIERE – GUICHARD – ROUMAGE – VERGNAUD – SEYNAT – LABERNADIE.

Référents Administratifs : Anne-Laure GONCALVES – Geoffrey SAVIGNAT

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part

A tous les Districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "zone de sécurité" d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (**article 3.3 du RTIS**)

La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

AOP : Arrêté d'Ouverture au Public / **PV CDS** : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives *tous niveaux confondus* »

La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n° 2 du 20 octobre 2021.

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

JARNAC – COMPLEXE SP. DE JARNAC 3 (SYNT) – NNI 161670103 (*CFTIS du 28/10/2021*)

Cette installation n'a jamais été classée.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau T3 SYN** jusqu'au **26/04/2026**.

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

BROSSAC – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 160660101

Cette installation était classée **Niveau T5** jusqu'au **02/07/2019**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5**.

Elle classe cette installation au **Niveau T5** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission).

PALLAUD – STADE PATRICE LACAMBRA – NNI 162540101

Cette installation était classée **Niveau T5** jusqu'au **02/07/2019**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5** et des documents transmis :

- Convention de mise à disposition

Elle classe cette installation au **Niveau T5** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission).

AUBETERRE – STADE MUNICIPAL – NNI 160200101

Cette installation était classée **Niveau T5** jusqu'au **02/07/2019**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5**.

Elle classe cette installation au **Niveau T5** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission).

ST SEVERIN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 163500101

Cette installation était classée **Niveau T5** jusqu'au **02/07/2019**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5** et des documents transmis :

- Convention de mise à disposition

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **la hauteur des buts n'est pas conforme, (hauteur requise 2,44m).**

Elle classe cette installation au **Niveau T5** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission), **sous réserve de la levée de la non-conformité citée avant la prochaine rencontre officielle.**

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

SAINT LOUP – STADE MUNICIPAL – NNI 173560101

Cette installation est classée **Niveau T5** jusqu'au **30/10/2024**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau T5**.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **la hauteur des buts n'est pas conforme, (hauteur requise 2,44m).**

Elle classe cette installation au **Niveau T5** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission), **sous réserve de la levée de la non-conformité citée avant la prochaine rencontre officielle.**

MARANS – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 172180101

Cette installation était classée **Niveau T5 (RG Ed. 2021)** jusqu'au **25/06/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau T5**.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **la hauteur des buts n'est pas conforme, (hauteur requise 2,44m),**

- **Mettre de la moquette aux 4 coins de corner (Zone de sécurité obligatoire 2,50m tout le tour)**

Elle classe cette installation au **Niveau T5** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission), **sous réserve de la levée des non-conformités citées avant la prochaine rencontre officielle.**

- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

NIEUL LE VIROUIL – STADE MUNICIPAL – NNI 172630101

Cet équipement est classé **Niveau T5** jusqu'au **18/10/2030**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis Préalable de rénovation du terrain et système de drainage du 29/07/2021 et des documents fournis :

- Devis et Projet
- Plan de drainage

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour **ces travaux de rénovation du terrain et du drainage**.

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

MARANS – GYMNASSE INTERC AUNIS ATLANTIQUE – NNI 172189901

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement de **Niveau FUTSAL 3** et des documents transmis :

- Rapport de visite du 26/10/2021 de G. SAVIGNAT
- PV de la Commission de Sécurité du 31/07/2020
- Plan des Vestiaires
- AOP du 04/08/2020

Elle classe cette installation au **Niveau FUTSAL 3** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission).

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

ST CLEMENT – STADE MUNICIPAL – NNI 191940101

Cette installation était classée **Niveau T5** jusqu'au **29/01/2021**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5** et des documents transmis :

- Rapport de Visite du 22/08/2021 de H. CLAVIERE

Elle classe cette installation au **Niveau T5** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission).

ST PRIVAT – STADE RAYMOND COUDERT – NNI 192370101

Cette installation était classée **Niveau T4** jusqu'au **23/04/2021**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4** et des documents transmis :

- Rapport de Visite du 22/08/2021 de H. CLAVIERE
- AOP du 22/04/2021 (300 personnes dont 60 en permanent)

Elle constate les non-conformités suivantes pour un Niveau T4 :

- **Absence de clôture de l'enceinte en permettant d'en marquer la limite (voir imprimé de classement),**
- **Route qui passe entre les vestiaires et aire de jeu (voir rapport photos),**

Elle **déclasse** cette installation au **Niveau T7** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission).

ST PANTALEON DE LARCHE – STADE GEORGES AUGER 1 – NNI 192290101

Cette installation était classée **Niveau T4** jusqu'au **28/01/2021**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4** et des documents transmis :

- Rapport de Visite du 08/10/2021 de H. CLAVIERE
- PV de la Commission de Sécurité du 16/08/2018 / AOP (333 personnes en Tribune et 1750 en pourtour)

Elle classe cette installation au **Niveau T4** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission).

CONCEZE – STADE DES 4 ROUTES – NNI 190590101

Cette installation était classée **Niveau T4** jusqu'au **04/03/2021**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4** et des documents transmis :

- Rapport de Visite du 23/09/2021 de H. CLAVIERE
- AOP du 11/09/2021 (300 personnes dont 60 en permanent)

Elle constate les non-conformités suivantes pour un Niveau T4 :

- **Absence de clôture de l'enceinte en permettant d'en marquer la limite (voir imprimé de classement).**

Elle **déclasse** cette installation au **Niveau T6** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission).

LUBERSAC – STADE JEAN NEXON – NNI 191210101

Cette installation était classée **Niveau T4** jusqu'au **27/01/2021**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4** et des documents transmis :

- Rapport de Visite du 09/09/2021 de H. CLAVIERE

Elle classe cette installation au **Niveau T4** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission).

ST HILAIRE PEYROUX – STADE DE BEL AIR – NNI 192110101

Cette installation était classée **Niveau T5** jusqu'au **29/03/2021**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5** et des documents transmis :

- Rapport de Visite du 23/09/2021 de H. CLAVIERE
- AOP du 11/09/2021 (300 personnes dont 60 en permanent)

Elle classe cette installation au **Niveau T5** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

MARCILLAC LA CROISILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 191250101

Cette installation est classée, **Niveau T6** jusqu'au **07/07/2025**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T5** et des documents transmis :

- Rapport de visite de Henri CLAVIERE du 12/03/2021
- Plans
- AOP du 03/03/2021 (240 personnes en pourtour)
- Arrêté sur la réglementation de circulation de la voie communale n°21 du 23/07/2020

Elle constate la non-conformité suivante pour un passage en Niveau T5 :

- **Absence de clôture de l'enceinte en permettant d'en marquer la limite (voir imprimé de classement).**

Elle classe cette installation au **Niveau T6** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

RIBERAC – STADE JEAN-PIERRE ESCALLETES 2 – NNI 243520102 (CFTIS du 28/10/2021)

Cette installation était classée en **Niveau T4 SYN** jusqu'au **01/10/2021**.

Elle rappelle que :

- **Les tests in situ décennaux de maintien de classement auraient dû être transmis pour le 01/10/2021.**
- **La main courante (pour un classement Niveau T5) doit insérer l'ensemble des 3 bancs (pas de possibilité de spectateurs entre les bancs) et il est recommandé qu'elle soit située à 1 m derrière ces bancs.**

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau T7 SYN** jusqu'au **01/10/2031**, **sous réserve de la levée des non-conformités citées avant le 30/06/2022.**

ST MARTIAL DE VALETTE – STADE HENRI LAFOREST – NNI 244510101 (CFTIS du 28/10/2021)

Cette installation était classée en **Niveau T3** jusqu'au **14/06/2021**.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Les bancs de touche joueurs doivent mesurer 5 m de longueur.**

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau T3** jusqu'au **28/10/2026**, **sous réserve de la levée de la non-conformité citée avant le 30/06/2022.**

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

CHAMPCEVINEL – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 240980101

Cette installation était classée **Niveau T5** jusqu'au **22/11/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau T5** et des documents transmis :

- Rapport de visite de JJ LACOTTE du 18/03/2021

Elle classe cette installation au **Niveau T5** jusqu'au **22/11/2031**.

BOULAZAC ISLE MANOIRE – STADE LUCIEN DUTARD 2 – NNI 240530102

Cette installation était classée **Niveau T5** jusqu'au **20/09/2021**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5** et des documents transmis :

Elle classe cette installation au **Niveau T5** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission).

NEUVIC – STADE DE LA PLANÈZE 3 – NNI 243090103

Cette installation était classée **Niveau T5** jusqu'au **19/05/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau T5** et des documents transmis :

- Rapport de visite de J. COUPLÉ du 27/05/2021

Elle classe cette installation au **Niveau T5** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission).

JAVERLHAC ET LA CHAPELLE – STADE PIERRE SIMON – NNI 242140101

Cette installation était classée **Niveau T5** jusqu'au **22/11/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau T5**.

Elle constate la non-conformité suivante pour un passage en Niveau T5 :

- **Absence de clôture de l'enceinte en permettant d'en marquer la limite (voir imprimé de classement).**

Elle **déclasse** cette installation au **Niveau T5** jusqu'au **22/11/2031**.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

DOUVILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 241550101

Installation qui ne peut plus être classée (articles incendies vestiaires).

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

BASSENS – PLAINE DE JEUX SÉGUINAUD 2 – NNI 330320102 (*CFTIS du 28/10/2021*)

Cette installation était classée en **Niveau T4 SYN** jusqu'au **04/08/2021**.

Elle rappelle que les tests in situ décennaux de maintien de classement auraient dû être transmis pour le 22/04/2021.

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau T7 SYN** jusqu'au **22/04/2031**.

EYSINES – PLAINE DE JEUX DU PINSAN 7 – NNI 331620107 (*CFTIS du 28/10/2021*)

Cette installation est classée en **Niveau T5 SYN** jusqu'au **02/10/2029**.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau T4 SYN** jusqu'au **01/09/2026**.

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

TALENCE – STADE PIERRE-PAUL BERNARD 1 – NNI 335220201

Cette installation est classée **Niveau T3** jusqu'au **28/01/2031**.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour la réhabilitation complète de l'installation en vue d'un passage en **Niveau T2** et des documents fournis :

- Demande d'avis préalable du 15/05/2021
- Lettre Intention
- Note descriptive projet
- Plan de situation
- Plan de masse
- Plan des vestiaires
- Blancs de touche amovibles à encrage sut la piste du saut en longueur

Préconisations CRTIS :

- **Faire Attention respecter les 2,50 m aux 2 points de Corners côté opposé aux tribunes.**
- **Respecter la zone de sécurité des 2,50 m tout autour de la Zone de jeu**

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

LABOUHEYRE – PARC DES SPORTS GRANDE LANDE 2 – NNI 401340102

Cette installation n'était pas classée.

Suite à avis préalable et travaux, la commission prend connaissance de la demande de classement de **Niveau T7**.

Elle classe cette installation au **Niveau T7** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission).

BRETAGNE DE MARSAN – PLAINE DE JEUX DU GALAN – NNI 400550201

Cette installation n'était pas classée.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 22 NOVEMBRE 2021 – PV N° 3

PAGE 10/29

Suite à avis préalable et travaux, la commission prend connaissance de la demande de classement de **Niveau T6** et des documents transmis :

- Courrier de Mairie pour attestation mise à 105 mètres
- Rapport de visite du 04/11/2021 de G. SAVIGNAT
- Plan de masse et situation
- Plan des Vestiaires

- Fournir l'AOP ou Attestation de Capacité

Elle classe cette installation au **Niveau T6** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission).

2.2. Confirmations de niveau de classement

MONT DE MARSAN – STADE DE LA COOP PEGLE – NNI 401920501

Cette installation est classée **Niveau T5** jusqu'au **04/03/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau T5**.

Elle classe cette installation au **Niveau T5** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission).

MONT DE MARSAN – COMPLEXE SPORTIF DE L'ARGENTÉ 2 – NNI 401920302

Cette installation est classée **Niveau T5** jusqu'au **03/06/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau T5**.

Elle classe cette installation au **Niveau T5** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

LABOUHEYRE – PARC DES SPORTS GRANDE LANDE 1 – NNI 401340101

Cette installation est classée **Niveau T5** jusqu'au **18/12/2014**.

Suite à avis préalable et travaux, la commission prend connaissance de la demande de classement de **Niveau T6** et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 22/10/2021 (299 personnes en pourtour)
- Rapport de visite du 19/10/2021 de V. GUICHARD

Elle classe cette installation au **Niveau T6** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

DAX – STADE ANDRÉ DARRIGADE 3 – NNI 400880103

Cette installation est classée **Niveau T4 SYN** jusqu'au **01/12/2025**.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour la **réfection du revêtement synthétique** et des documents fournis :

- Demande d'avis préalable du 28/05/2021
- Lettre intention Mairie du 31/05/2021
- Descriptif du projet
- Délibération Conseil Municipal du 27/05/2021
- Remplissage noyau de cerise (GS de 40/45 mm sur couche de souplesse préfabriquée)
- Plans

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour la **réfection du revêtement synthétique**.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

AIRE SUR L'ADOUR – STADE OMNISPORT – NNI 400019901

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau Futsal 3** et des documents transmis :

- Plans des vestiaires et installation
- AOP du 21/09/2017
- PV de la Commission de Sécurité du 13/09/2017

Elle classe cette l'installation au **Niveau Futsal 3** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission).

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux**
- 1.2. Confirmations de niveau de classement**
- 1.3. Changements de niveau de classement**
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)**

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux**
- 2.2. Confirmations de niveau de classement**
- 2.3. Changements de niveau de classement**

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

AGEN – PARC DES SPORTS 3 – NNI 470010103

Cette installation était classée **Niveau T3 SYN** jusqu'au **17/09/2021**.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour la **réfection du revêtement synthétique** et des documents fournis :

- Demande d'avis préalable du 15/11/2021
- Lettre intention Mairie
- Descriptif du projet (Page 17)
- Remplissage monofilament fibrillé de 45mm EUROFIELD (page 18)
- Plans de situation

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

STE LIVRADE SUR LOT – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 472520101

Cette installation est classée **Niveau T4** jusqu'au **09/01/2030**.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour l'agrandissement du vestiaire arbitres et des documents fournis :

- Demande d'avis préalable du 10/11/2021
- Lettre Intention
- Note descriptive projet
- Plan de situation
- Plan de masse
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour l'agrandissement du vestiaire arbitres.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

BAYONNE – STADE DIDIER DESCHAMPS 1 – NNI 641020201 (*CFTIS du 28/10/2021*)

Cette installation est classée en **Niveau T2** jusqu'au **15/11/2021**.

Elle constate les non-conformités mineures suivante :

- **Les bancs de touche joueurs devront mesurer 7,5 m de longueur. Ils doivent être solidement fixés au sol.**
- **Une protection sur le côté de la tribune doit être installée afin de sécuriser le parc de stationnement des équipes et des officiels et la liaison vestiaires.**

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau T2** jusqu'au **28/10/2026**, **sous réserve de la levée des non-conformités citées avant le 30/06/2022.**

MORLAAS – STADE DE LA HOURQUIE – NNI 644050101 (*CFTIS du 28/10/2021*)

Cette installation était classée en **Niveau T4 SYN** jusqu'au **17/09/2021**.

Elle rappelle que les tests in situ décennaux de maintien de classement auraient dû être transmis pour le 17/09/2021.

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau T7 SYN** jusqu'au **17/09/2031**.

- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

LUSIGNAN – STADE JACQUES PAPINEAU – NNI 861390101

Cette installation est classée **Niveau T4** jusqu'au **20/08/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau T4** et des documents transmis :

- Rapport de visite de G. RAVEAU du 07/10/2021

Elle classe cette installation au **Niveau T4** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission).

LUSIGNAN – STADE DES BERCHES 1 – NNI 861390102

Cette installation est classée **Niveau T7** jusqu'au **25/06/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau T7** et des documents transmis :

- Rapport de visite de G. RAVEAU du 07/10/2021

Elle classe cette installation au **Niveau T7** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission).

LUSIGNAN – STADE DES BERCHES 2 – NNI 861390103

Cette installation est classée **Niveau T7 S** jusqu'au **25/06/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau T7 S** et des documents transmis :

- Rapport de visite de G. RAVEAU du 07/10/2021

Elle classe cette installation au **Niveau T7 S** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission).

CERNAY – STADE VALENTIN MENANTEAU – NNI 860470101

Cette installation est classée **Niveau T6** jusqu'au **01/02/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau T6** et des documents transmis :

- Rapport de visite de P. HERAULT du 27/08/2021

- AOP du 27/08/2021 (299 personnes en pourtour)

Elle classe cette installation au **Niveau T6** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission).

VICQ SUR GARTEMPE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 862880102

Cette installation est classée **Niveau A8** jusqu'au **06/03/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau A8**.

Elle classe cette installation au **Niveau A8** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission).

ST GERVAIS LES TROIS CLOCHERS – STADE HENRI MARTINET 2 – NNI 862240102

Cette installation est classée **Niveau A8** jusqu'au **06/03/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau A8**.

Elle classe cette installation au **Niveau A8** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission).

AVAILLES EN CHATELLERAULT – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 860140102

Cette installation est classée **Niveau T7** jusqu'au **07/06/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau T7**.

Elle classe cette installation au **Niveau T7** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission).

AVAILLES EN CHATELLERAULT – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 860140101

Cette installation est classée **Niveau T5** jusqu'au **07/06/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau T5** et des documents transmis :

- Rapport de visite de G. RAVEAU du 16/06/2021

Elle classe cette installation au **Niveau T5** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission).

GENCAY – STADE GRADEPOT 2 – NNI 861030102

Cette installation est classée **Niveau T7** jusqu'au **01/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau T7** et des documents transmis :

- Rapport de visite de G. RAVEAU du 05/02/2020

- Attestation de capacité du 02/03/2020 (120 personnes en tribunes – 179 en pourtour)

Elle classe cette installation au **Niveau T7** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission).

LA ROCHE POSAY – STADE LE BREUIL 2 – NNI 862070102

Cette installation est classée **Niveau A8** jusqu'au **06/03/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau A8**.

Elle classe cette installation au **Niveau A8** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

BOISSEUIL – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 870190102

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau T6** et des documents transmis :

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 22 NOVEMBRE 2021 – PV N° 3

PAGE 16/29

- Rapport de visite de G. SAVIGNAT du 17/08/2021
 - Plan des vestiaires
- Elle classe cette installation au **Niveau T6** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission).

2.2. Confirmations de niveau de classement

NIEUL – STADE MICHEL MOREAU – NNI 871070101

Cette installation était classée **Niveau T4** jusqu'au **20/03/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau T4** et des documents transmis :

- Rapport de visite de G. SAVIGNAT du 22/06/2021
- AOP du 28/03/204 (1000 places en pourtour et 100 places en tribune)

Elle classe cette installation au **Niveau T4** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission).

ST YRIEIX LA PERCHE – STADE MARCEL DE LABORDERIE – NNI 871870101

Cette installation était classée **Niveau T5** jusqu'au **02/07/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau T5**.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- la hauteur des buts n'est pas conforme (hauteur requise 2,44m).

Elle classe cette installation au **Niveau T5** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission), **sous réserve de la levée des non-conformités citées avant la prochaine rencontre officielle.**

AZAT LE RIS – STADE CLAUDE LEROY – NNI 870060101

Cette installation était classée **Niveau T6** jusqu'au **11/12/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de **Niveau T6** et des documents transmis :

- Rapport de visite de G. SAVIGNAT du 16/11/2021

Elle classe cette installation au **Niveau T6** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

BOISSEUIL – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 870190101

Cette installation est classée **Niveau T6** jusqu'au **07/07/2025**.

La commission prend connaissance de la demande changement de classement en **Niveau T5 (RG Ed. 2021)** et des documents transmis :

- Rapport de visite de G. SAVIGNAT du 13/09/2021
- Plan des vestiaires

Conformément aux nouveaux règlements (Ed. 2021) et suivant les caractéristiques des installations (dimensions terrain 100 x 66m ; vestiaires joueurs : 20m² et arbitres 12m², présence de clôture),

Elle classe cette installation au **Niveau T5** jusqu'au **22/11/2031** (Date la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

ST LEONARD DE NOBLAT – STADE D'AUGÈRES – NNI 871610301

Installation qui n'existe plus (mail de la Mairie en date du 04/11/2021).

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

SECTION CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

**Vu le règlement de l'éclairage des terrains et installations sportives
adopté par l'assemblée générale de la FFF le 31 mai 2014.**

La CRTIS rappelle que le classement de l'éclairage d'une installation est effectif uniquement lorsque l'installation est classée.

DOCUMENTS A FOURNIR :

AVIS PREALABLE :

- ✓ Un imprimé de demande d'avis préalable pour un classement d'un éclairage daté et signé par le propriétaire de l'installation.
- ✓ Une Etude d'éclairage
- ✓ Un Plan de l'aire de jeu (1/200ème) avec indication cotée des projecteurs par rapports aux lignes de touche et de but.
- ✓ Un Plan de masse (1/500ème)

CLASSEMENT INITIAL (Foot A11) :

✓ Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.

En cas de demande de classement initial sans avoir obtenu au préalable un avis favorable de la CRTIS, le dossier sera complété par les documents demandés pour un dossier d'avis préalable (Voir ci-dessus).

CLASSEMENT INITIAL (Futsal) :

✓ Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage Futsal (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.

- ✓ Un rapport de vérifications des installations électriques émanant d'un organisme de contrôle technique accrédité
- ✓ Un plan de coupe précisant la hauteur minimum de feu.

CONFIRMATION DE CLASSEMENT :

✓ Un imprimé de demande de confirmation de classement d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

ANGOULEME – STADE LEBON 1 – NNI 160150101 (**CFTIS du 28/10/2021**)

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E4** jusqu'au **24/09/2021**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4** jusqu'au **28/10/2022**.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

SIREUIL – STADE GÉRARD PIVETEAU 1 – NNI 163700101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **14/03/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E6**.

Eclairement moyen horizontal : 233 LUX

Facteur d'uniformité : 0,65

Rapport Emini/Emaxi : 0,45

Elle classe cet éclairage **Niveau E6** jusqu'au **07/10/2023** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3. Changements de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

FLEAC – STADE DES PLANTES – NNI 161380101

Suite à la rencontre avec la municipalité de Fléac en date du 03/11/2021, la CRTIS prend note de la modification du projet.

Seuls 2 mâts d'éclairage neufs seront installés afin d'obtenir un éclairage de type Entraînement seulement sur la moitié de Football grand jeu.

Le projet visé n'étant pas un éclairage complet de l'aire de jeu, ***l'avis préalable favorable du 20/08/2021 pour un éclairage Niveau E6 (RG 2021) est considéré caduc.***

AUBETERRE – STADE MUNICIPAL – NNI 160200101

NOUVELLE DEMANDE ET ETUDE

Cette installation est classée niveau E Entraînement.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour un **Niveau E6** du 27/04/2020 et des éléments transmis :

- Etude d'éclairage en date du 17/08/2021

- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux sur terrain de 102 X 63m

- Hauteur moyenne de feu : 16,5 m

- 3 projecteurs par mâts : 1 ALTIS LED G3 396L120 740 EB / 2 ALTIS LED G3 396L120 740 EB\EB\A4

- Résultats pour **Niveau E6 (RG. Ed 2021)** :

- Eclairement moyen horizontal calculé : 177 Lux

- Facteur d'uniformité calculé : 0,84

- Rapport Emini/Emaxi calculé : 0,65

- Implantation : 5,25m, 4,92m, 6,24m et 6,20m LT / 16,04m, 17,39m, 16,39m et 17,55m LB

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** sous réserve que les résultats photométriques soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

ST MARTIN DE RE – STADE MARCEL GAILLARD – NNI 173690101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **02/07/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E6**.

Eclairage moyen horizontal : 328 LUX

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport Emini/Emaxi : 0,52

Elle classe cet éclairage **Niveau E6** jusqu'au **02/07/2023**.

- 2.3. Changements de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

BOULAZAC ISLE MANOIRE – STADE LUCIEN DUTARD 1 – NNI 240530101

Cet éclairage était classé **Niveau E5** jusqu'au **12/03/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 250 LUX

Facteur d'uniformité : 0,66

Rapport Emini/Emaxi : 0,51

Elle classe cet éclairage **Niveau E5** jusqu'au **18/10/2023** (Date de la Visite + 2 ans).

TRELISSAC – STADE FIRMIN DAUDOU 5 – NNI 245570105

Cet éclairage était classé **Niveau E5** jusqu'au **01/03/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 219 LUX

Facteur d'uniformité : 0,80

Rapport Emini/Emaxi : 0,61

Elle classe cet éclairage **Niveau E5** jusqu'au **18/10/2023** (Date de la Visite + 2 ans).

TRELISSAC – STADE DES MAURILLOUX – NNI 245570201

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **05/11/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E6**.

Eclairage moyen horizontal : 137 LUX

Facteur d'uniformité : 0,26 (mini pour E6 ≥ 0,6)

Rapport Emini/Emaxi : 0,11 (mini pour E6 ≥ 0,4)

Elle ne peut classer cet éclairage en l'état (Facteur d'uniformité insuffisant aussi pour un Niveau E7 : 0,26 (mini pour Niveau E7 ≥ 0,4)).

MONBAZILLAC – STADE MARSOL – NNI 242740101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **23/04/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E6**.

Eclairage moyen horizontal : 136 LUX
Facteur d'uniformité : 0,66
Rapport Emini/Emaxi : 0,45
Elle classe cet éclairage **Niveau E6** jusqu'au **06/07/2023** (Date de la Visite + 2 ans).

PRIGONRIEUX – COMPLEXE SPORTIF 1 – NNI 243400101
Cet éclairage était classé **Niveau E5** jusqu'au **01/03/2021**.
La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E5**.
Eclairage moyen horizontal : 234 LUX
Facteur d'uniformité : 0,78
Rapport Emini/Emaxi : 0,54
Elle classe cet éclairage **Niveau E5** jusqu'au **01/03/2023**.

AUGIGNAC – STADE MUNICIPAL – NNI 240160101
Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **29/11/2020**.
La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E6**.
Eclairage moyen horizontal : 129 LUX
Facteur d'uniformité : 0,67
Rapport Emini/Emaxi : 0,46
Elle classe cet éclairage **Niveau E6** jusqu'au **06/07/2023** (Date de la Visite + 2 ans).

SARLAT LA CANEDA – PLAINE DES JEUX DE LA CANÉDA – NNI 245200101
Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **17/11/2020**.
La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E6**.
Eclairage moyen horizontal : 187 LUX
Facteur d'uniformité : 0,77
Rapport Emini/Emaxi : 0,55
Elle classe cet éclairage **Niveau E6** jusqu'au **27/10/2023** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3. Changements de niveau de classement

TRELISSAC – STADE FIRMIN DAUDOU 1 – NNI 245570101
Cet éclairage était classé **Niveau E4** jusqu'au **17/11/2020**.
La commission prend connaissance de la demande de changement de classement **Niveau E5**.
Eclairage moyen horizontal : 329 LUX
Facteur d'uniformité : 0,63 (mini pour E4 ≥ 0,7)
Rapport Emini/Emaxi : 0,42 (mini pour E4 ≥ 0,5)
(Facteur d'uniformité insuffisant aussi pour un Niveau E5 : 0,26 (mini pour Niveau E5 ≥ 0,5)).
Elle **déclasse** cet éclairage **Niveau E6** jusqu'au **13/10/2023** (Date de la Visite + 2 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

BRAUD ET SAINT LOUIS – STADE HENRI CROTTE 1 – NNI 330730101 (**CFTIS du 28/10/2021**)

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 22 NOVEMBRE 2021 – PV N° 3

PAGE 22/29

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E4** jusqu'au **30/07/2021**.
La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4** jusqu'au **28/10/2022**.

VILLENAVE D'ORNON – STADE ALAIN ROCHE 1 – NNI 335500101 (*CFTIS du 28/10/2021*)
L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E3 (règlement Ed.2014)** jusqu'au **09/01/2021**.
La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4** jusqu'au **28/10/2022**.

MARTIGNAS SUR JALLE – STADE GILBERT CASSIN – NNI 332730101
Cet éclairage était classé **Niveau E4 (RG Ed. 2021)** jusqu'au **30/07/2021**.
La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E4**.
Eclairage moyen horizontal : 425 LUX
Facteur d'uniformité : 0,73
Rapport Emini/Emaxi : 0,53
Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

ST ANDRE DE CUBZAC – PARC DES SPORTS DU BOUILH 1 – NNI 333660101
Cet éclairage était classé **Niveau E5** jusqu'au **28/09/2020**.
La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E5**.
Eclairage moyen horizontal : 226 LUX
Facteur d'uniformité : 0,65
Rapport Emini/Emaxi : 0,41 (**mini pour E5 ≥ 0,5**)
Elle **déclassera** cet éclairage **Niveau E6** jusqu'au **18/10/2023** (Date de Visite + 2 ans), **dès que le terrain sera classé**.

BOURG – STADE LÉO LAGRANGE – NNI 330670101
Cet éclairage était classé **Niveau E5** jusqu'au **29/10/2021**.
La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E5**.
Eclairage moyen horizontal : 211 LUX
Facteur d'uniformité : 0,72
Rapport Emini/Emaxi : 0,51
Elle classe cet éclairage **Niveau E5** jusqu'au **29/10/2023**.

GUJAN MESTRAS – STADE CHANTE CIGALE 3 – NNI 331990103
Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **10/01/2020**.
La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E6**.
Eclairage moyen horizontal : 147 LUX
Facteur d'uniformité : 0,65
Rapport Emini/Emaxi : 0,40
Elle classe cet éclairage **Niveau E6** jusqu'au **04/11/2023** (Date de la Visite + 2 ans).

GUJAN MESTRAS – STADE CHANTE CIGALE 1 – NNI 331990101
Cet éclairage était classé **Niveau E5** jusqu'au **19/09/2020**.
La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E5**.
Eclairage moyen horizontal : 237 LUX
Facteur d'uniformité : 0,61
Rapport Emini/Emaxi : 0,45 (mini pour E5 ≥ 0,5)
Elle **déclasse** cet éclairage **Niveau E6** jusqu'au **14/10/2023** (Date de la Visite + 2 ans).

EYSINES – PLAINE DE JEUX DU PINSAN 7 – NNI 331620107

Cet éclairage était classé **Niveau E5** jusqu'au **29/10/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 329 LUX

Facteur d'uniformité : 0,63

Rapport Emini/Emaxi : 0,42 (**mini pour E5 ≥ 0,5**)

Elle **déclasse** cet éclairage **Niveau E6** jusqu'au **29/10/2023**.

2.3. Changements de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

BAZAS – STADE PERETTE 1 – NNI 330360201

Cet éclairage est classé **Niveau E6** jusqu'au **09/06/2022**.

NOUVELLE DEMANDE ET ETUDE

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du propriétaire pour un **Niveau E5** du 14/10/2021 et des éléments transmis :

- Etude d'éclairage en date du 21/09/2021
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux sur terrain 105 X 68m
- Hauteur moyenne de feu : 20,5m et 20,5m
- 5 projecteurs par mât type : 4 AAA-LUX WS2507v – 1 AAA-LUX WS2707v
- Résultats pour **Niveau E5** :
 - Eclairage moyen horizontal calculé : 265 Lux
 - Facteur d'uniformité calculé : 0,87
 - Rapport Emini/Emaxi calculé : 0,73
 - GR : 43
 - Implantation 8m et 14m LT et 18m LB

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** sous réserve que les résultats photométriques soient conformes.

TALENCE – STADE PIERRE-PAUL BERNARD 1 – NNI 335220201

Cet éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du propriétaire pour un **Niveau E4** du 14/10/2021 et des éléments transmis :

- Etude d'éclairage en date du 12/09/2020
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux sur terrain 105 X 68m
- Hauteur moyenne de feu : 36m
- 20 projecteurs par mât type : 4 ArenaVision LED gen 3.5
- Résultats pour **Niveau E4** :
 - Eclairage moyen horizontal calculé : 513 Lux
 - Facteur d'uniformité calculé : 0,83
 - Rapport Emini/Emaxi calculé : 0,69
 - GR : 44

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

LEGE CAP FERRET – STADE LOUIS GOUBET 1 – NNI 332360101

Cet éclairage était classé **Niveau E5** jusqu'au **01/03/2021**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du propriétaire pour un **Niveau E4 LED** du 18/05/2021 et des éléments transmis :

- Etude d'éclairage en date du 18/05/2021
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux sur terrain 105 X 68m
- Hauteur moyenne de feu : 21,50m
- 7 projecteurs par mât type : OptiVision LED gen3.5 Philips BVP528A35 - NA

- Résultats pour **Niveau E4** :

- Eclairage moyen horizontal calculé : 437 Lux
- Facteur d'uniformité calculé : 0,80
- Rapport Emini/Emaxi calculé : 0,60
- GR : 44,7
- Implantation 8m LT et 18m LB

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

MONT DE MARSAN – COMPLEXE SPORTIF DE L'ARGENTÉ 1 – NNI 401920101

Cet éclairage était classé **Niveau E4** jusqu'au **29/10/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E4 (Iodure)**.

Eclairage moyen horizontal : 381 LUX

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport Emini/Emaxi : 0,54

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision

ST PAUL LES DAX – STADE PLAINE DES SPORTS 1 – NNI 402790101

Cet éclairage était classé **Niveau E4** jusqu'au **28/03/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E4 (Iodure)**.

Eclairage moyen horizontal : 386 LUX

Facteur d'uniformité : 0,87

Rapport Emini/Emaxi : 0,77

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

AIRE SUR L'ADOUR – STADE OMNISPORT – NNI 400019901

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau EFutsal 4**.

Eclairage moyen horizontal : 182 LUX

Facteur d'uniformité : 0,63

Rapport Emini/Emaxi : 0,59

Elle classe cette l'installation au **Niveau EFutsal 4** jusqu'au **05/11/2025**.

2.2. Confirmations de niveau de classement

ST MARTIN DE SEIGNANX – STADE DE BARRERE 1 – NNI 402730101

Cet éclairage était classé **Niveau E7** jusqu'au **20/10/2018**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E7**.

Eclairage moyen horizontal : 100 LUX

Facteur d'uniformité : 0,79

Rapport Emini/Emaxi : 0,52

Elle classe cet éclairage **Niveau E7** jusqu'au **04/11/2023** (Date de visite + 2 ans).

AIRE SUR L'ADOUR – STADE JEAN SARRADE N°1 – NNI 400010201

Cet éclairage était classé **Niveau E5** jusqu'au **01/03/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 186 LUX (**mini à maintenir pour E5 : 200 LUX**)

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,51

Elle **déclasse** cet éclairage **Niveau E6** jusqu'au **04/11/2023** (Date de Visite + 2 ans).

LATRILLE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 401460102

Cet éclairage était classé **Niveau E7** jusqu'au **20/10/2018**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E7**.

Eclairage moyen horizontal : 99 LUX

Facteur d'uniformité : 0,75

Rapport Emini/Emaxi : 0,53

Elle classe cet éclairage **Niveau E7** jusqu'au **06/10/2023** (Date de visite + 2 ans).

2.3. Changements de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

LAMONTJOIE – STADE MUNICIPAL – NNI 471330101

Cet éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau E7**.

Eclairage moyen horizontal : 89 LUX

Facteur d'uniformité : 0,54

Elle **classera** cet éclairage **Niveau E7** jusqu'au **17/11/2023** (Date de visite + 2 ans), **dès que le terrain sera classé**.

MIRAMONT DE GUYENNE – COMPLEXE SPORTIF SAUT DU LOUP 1 – NNI 471680101

Cet éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau E6**.

Eclairage moyen horizontal : 130 LUX (**150 LUX pour une mise en service pour un Niveau E6**)

Facteur d'uniformité : 0,65

Rapport Emini/Emaxi : 0,40

Elle **classe** cet éclairage **Niveau E7** jusqu'au **17/11/2023** (Date de visite + 2 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

NERAC – STADE VERT GALAND 1 – NNI 471950101

Cet éclairage était classé **Niveau E5** jusqu'au **24/06/2020**.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 22 NOVEMBRE 2021 – PV N° 3

PAGE 26/29

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 240 LUX

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,59

Elle classe cet éclairage **Niveau E5** jusqu'au **19/11/2023** (Date de visite + 2 ans).

AGEN – PARC DES SPORTS 1 – NNI 470010101

Cet éclairage était classé **Niveau E5** jusqu'au **01/03/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 238 LUX

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport Emini/Emaxi : 0,51

Elle classe cet éclairage **Niveau E5** jusqu'au **01/03/2023**.

PONT DU CASSE – STADE DE RÉGADOUS 1 – NNI 472090101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **18/12/2015**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E6**.

Eclairage moyen horizontal : 121 LUX

Facteur d'uniformité : 0,67

Rapport Emini/Emaxi : 0,49

Elle classe cet éclairage **Niveau E6** jusqu'au **09/11/2023** (Date de visite + 2 ans).

COLAYRAC ST CIRQ – STADE JEAN-PIERRE SEMANDISSE 1 – NNI 470690101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **26/10/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E6**.

Eclairage moyen horizontal : 130 LUX

Facteur d'uniformité : 0,69

Rapport Emini/Emaxi : 0,40

Elle classe cet éclairage **Niveau E6** jusqu'au **01/03/2023** (Date de visite + 2 ans).

MONFLANQUIN – STADE MONDÉSIR 1 – NNI 471750101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **22/06/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E6**.

Eclairage moyen horizontal : 145 LUX

Facteur d'uniformité : 0,63

Rapport Emini/Emaxi : 0,47

Elle classe cet éclairage **Niveau E6** jusqu'au **18/11/2023** (Date de visite + 2 ans).

BOE – STADE DE CANCELLES 1 – NNI 470310101

Cet éclairage était classé **Niveau E5** jusqu'au **02/02/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 232 LUX

Facteur d'uniformité : 0,67

Rapport Emini/Emaxi : 0,41 (**mini pour E5 ≥ 0,5**)

Elle **déclasse** cet éclairage **Niveau E6** jusqu'au **10/11/2023** (Date de visite + 2 ans).

CANCON – STADE JEAN-FRANCOIS ZANARDO – NNI 470480101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **16/08/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 112 LUX (**120 LUX à maintenir pour un Niveau E6**)

Facteur d'uniformité : 0,54 (**mini pour E6 ≥ 0,6**)

Rapport Emini/Emaxi : 0,36 (**mini pour E6 ≥ 0,4**)

Elle **déclasse** cet éclairage **Niveau E7** jusqu'au **18/11/2023** (Date de visite + 2 ans).

2.3. Changements de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

SAINT PIERRE D'IRUBE – PARC DES SPORTS ETCHEROUTY 2 – NNI 644960102 (**CFTIS du 28/10/2021**)

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **31/05/2023**.

La CFTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 (règlement Ed.2021)** jusqu'au **28/10/2023**.

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

NIORT – STADE RENE GAILLARD – NNI 791910101 (**CFTIS du 28/10/2021**)

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E4** jusqu'au **30/07/2021**.

Elle constate que les valeurs d'uniformités des éclairages horizontaux et verticaux sont inférieures aux valeurs réglementaires (voir Art 3.2.1) pour un classement en niveaux E3.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7** jusqu'au **28/10/2023**.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

ST BENOIT – STADE DE LA VARENNE 2 – NNI 862140102
Mail Mairie refus classement éclairage.

LOUDUN – COMPLEXE SPORTIF JEAN TURSINI 2 – NNI 861370102
Terrain qui sert au Rugby : plus de classement éclairage.

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

ST PRIEST TAURION – STADE MUNICIPAL – NNI 871780101

Cet éclairage est classé **Niveau E6** jusqu'au **13/02/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement **Niveau E6**.

Eclairage moyen horizontal : 176 LUX

Facteur d'uniformité : 0,63

Rapport Emini/Emaxi : 0,50

Elle classe cet éclairage **Niveau E6** jusqu'au **21/10/2023** (Date de la Visite + 2 ans).

- 2.3. Changements de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

Gérard BROUSTE,
Président

Anne-Laure GONCALVES,
Secrétaire de séance

« Procès-verbal du **22/11/2021** transmis à la CFTIS, validé le **26/11/2021** par La Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT »